



CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN DÉBAT

20.11.2023
26.04.2024

Mars 2024

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

Méditerranée

Bretagne – Pays de la Loire

COREPEM

Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Élevages Marins de Bretagne



Les Comités des Pêches Maritimes et des Élevages Marins sont des organisations professionnelles de droit privé exerçant des missions de service public. Leurs rôles et missions sont régis par le Code Rural et de la Pêche Maritime (Livre IX, articles L912-1 et suivants). Ils assurent la représentation des intérêts généraux des professionnels de la pêche maritime et des élevages marins (armements à la pêche côtiers et hauturiers, cultivateurs et récoltants d'algues, pêcheurs à pied, pisciculteurs). Le point de vue présenté dans ce document est commun aux Comités Régionaux des Pays de la Loire et de Bretagne ainsi qu'aux Comités Départementaux du Morbihan, du Finistère, des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.

Contacts :

CRPEM de Bretagne
1 square René Cassin
35700 Rennes

COREPEM

1 Rue des Gréeurs,
85100 Les Sables-d'Olonne

Contribution des Comités des Pêches de la façade NAMO

EN BREF. La pêche maritime fait partie des activités historiques en mer. Elle représente un poids particulièrement prépondérant en façade NAMO, première façade de production halieutique en France. Les 1576 navires de pêche assurent une production annuelle de l'ordre de 170 000 tonnes pour une valeur marchande à la première vente de plus de 500 M€. Premier maillon de la chaîne de valeur des produits halieutiques, les pêches bretonne et ligérienne sont le socle de l'économie des territoires maritimes et génèrent près de 20000 emplois à terre pour une valeur induite de l'ordre de plusieurs milliards d'euros. La pêche maritime est la seule activité de production primaire basée intégralement sur la capture ou la récolte de ressources biologiques sauvages en milieu naturel. Deux conditions majeures pour la pratique de cette activité sont (i) la disponibilité des ressources naturelles et (ii) la capacité d'accéder aux espaces maritimes pour les exploiter. Cette dépendance spatiale est essentielle à considérer dans le cadre de la planification des espaces maritimes.

Les représentations cartographiques des activités de pêche présentées dans le cadre de ce cahier d'acteur permettent d'apprécier les enjeux spatiaux pour les flottilles de pêche. Ces enjeux dépassent le strict cadre des frontières administratives et ne concernent pas que les secteurs maritimes relevant de la façade NAMO. Ainsi, les comités des pêches appuient sur la nécessité de raisonner à une échelle globale et dans une approche de filière intégrée pour mesurer les enjeux pour la pêche dans le cadre de la planification.

Par leur caractère exclusif de toute ou partie des activités, l'éolien offshore et les zones de protections fortes constituent un frein au développement des activités de pêche et, en tout état de cause, une transformation future des pêches maritimes telles qu'exercées à ce jour. Les Comités des pêches appellent à ce que la planification énergétique et écologique en mer maintienne la capacité des pêches maritimes à contribuer à la souveraineté alimentaire et ne porte pas préjudice à l'économie des territoires maritimes de la façade, hautement dépendants, socialement, économiquement et culturellement à ces activités.

LA commission nationale du débat public CNBP

Débat public La Mer en débat
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
mer-en-debat@debat-cndp.fr
www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/



Les pêches maritimes bretonnes et ligériennes : socle de l'économie des territoires littoraux

Première interrégion de France

La flotte de pêche de la façade représente 1 576 navires soit 42 % de la flotte de pêche métropolitaine. 5 234 marins sont embarqués sur ces navires qui génèrent un chiffre d'affaires de 520 millions d'euros. Les produits de la pêche sont débarqués dans près de 230 ports de débarquement agréés et vendus soit dans les 18 halles à marée de la façade, soit en vente directe (en gros ou aux particuliers).

Les flottilles de la façade se caractérisent par une très grande polyvalence d'activités en termes de taille de navires, d'engins utilisés, d'espèces ciblées ou d'espaces marins fréquentés.

Des enjeux de filière et de territoires

Les pêches maritimes constituent le premier maillon de la chaîne de valeur des produits de la mer. Elles alimentent d'abord la filière dite « aval » regroupant 212 entreprises dans les domaines du mareyage, de la transformation, des conserveries sans compter celles du transport et de la distribution. Les 5234 marins en mer créent 19800 emplois à terre. En moyenne, un emploi en mer est à l'origine de 2,8 emplois à terre sur l'interrégion. Ce chiffre est d'un facteur 4 dans certains territoires littoraux.

La présence de nombreux ports de pêche et points de débarquement le long du littoral alimente la vie portuaire et celle des entreprises, des criées, des élévateurs à bateaux, des chantiers navals, des menuisiers, des électriciens, des peintres, des motoristes, des transporteurs, des ateliers de marées, des transformateurs, des conserveurs, des poissonniers, des supermarchés, des groupements comptables, des assureurs, des organisations professionnelles, des scientifiques, des administrations maritimes et par ricochet des écoles, des associations, des commerçants. La pêche c'est tout un écosystème littoral social et économique qui vit à l'année au rythme des marées, de la météo et des apports saisonniers des navires. La pêche est l'image même de nos régions et source d'attractivité pour de nombreux visiteurs en saison touristique. C'est plus largement un socle culturel qui forge l'esprit des habitants de nos littoraux depuis des décennies.

La filière pêche nourrit la culture et l'identité des habitants mais aussi l'économie littorale par la forte création d'emplois non délocalisables. Elle nourrit surtout les populations par l'apport de protéine marine produite durablement et localement.

Zoom sur : l'impact du Brexit

Lancé en 2022, le plan d'accompagnement individuel (PAI) permet aux armements qui connaissent de fortes difficultés économiques du fait du Brexit de cesser leur activité et de déconstruire leur navire. Il s'agit de navires n'ayant plus accès à certains espaces dans les eaux britanniques ou à certaines ressources. 68 dossiers ont été déposés en façade NAMO (sur 90 au niveau national). Au-delà de la sortie de flotte des navires, l'impact de ces pertes d'accès aux espaces et aux ressources a fortement affecté la filière dans son ensemble. Les baisses d'apports ont été particulièrement marquées dans le pays Bigouden, à Lorient. A ce titre c'est toute l'économie de ces territoires qui est affectée. Cet exemple illustre la très grande dépendance de la filière pêche aux espaces marins, enjeu premier pour les pêches maritimes.

Des enjeux liés à l'espace maritime

La pêche maritime est la seule activité de production primaire basée intégralement sur la capture ou la récolte de ressources biologiques sauvages en milieu naturel. Deux conditions majeures pour la pratique de cette activité sont (i) la disponibilité des ressources naturelles et (ii) la capacité d'accéder aux espaces maritimes pour les exploiter. Cette dépendance spatiale et essentielle à considérer dans le cadre de la planification des espaces maritimes.

La fréquentation de l'espace maritime par les navires de pêche est représentée dans les cartographies commentées jointes à cette contribution. En synthèse, et sans omettre les limites des éléments présentés, la géographie des activités de pêche dessine les Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) identifiables sur la façade NAMO : le côtier étendu à la grande vasière dans le Golfe de Gascogne et les accores du plateau continental. Les côtes du Nord de la Bretagne revêtent également une importance particulière au regard de l'espace restreint en Manche, des contraintes spatiales déjà existantes et de la proximité avec les Iles anglo-normandes (contexte post-Brexit). Ces espaces, en particulier la zone côtière, apparaissent d'ailleurs particulièrement saturés d'usages et de zonages de tous types, rendant invisageable la possibilité d'y déployer de nouvelles activités ou zones de protection sans perturber profondément les équilibres en place.

[voir contributions cartographiques des Zones d'Importance pour la Pêche jointes à ce document]

Autres enjeux

Si l'accès aux espaces maritimes reste un enjeu fondamental pour la pérennité des activités de pêche, de nombreux autres enjeux sont également prégnants pour la filière. Sans les détailler, ils sont à considérer pour apprécier la fragilité des équilibres du secteur : qualité des eaux littorales, effets du réchauffement climatique, conséquences géopolitiques (Brexit), renchérissement des énergies (dont carburant)

et décarbonation, pêche dans les Aires Marines Protégées, concurrence sur les marchés par les produits d'importation, renouvellement des outils de production, recrutement des personnels, etc.

A propos de la planification énergétique

De fait de leur dépendance à l'accès aux espaces maritimes et compte tenu du manque de retour d'expérience sur les impacts réels des parcs en construction ou récemment achevés sur les ressources marines, les Comités des pêches ne sont pas favorables à l'implantation de nouvelles éoliennes offshore dans des secteurs qui impacteraient les activités de pêche.

Concernant la programmation à 2035

L'objectif affiché par l'Etat pour cette programmation intermédiaire est le déploiement de 6 à 9,5 GW d'éolien sur la façade NAMO. Cela représente des surfaces, une fois les éoliennes implantées, de l'ordre de 6000 à 9500 km².

Les zones potentielles pour le développement de l'éolien offshore à horizon 2035 sont basées sur les critères techniques proposées par l'Etat. Selon le maître d'ouvrage, il est aujourd'hui techniquement et économiquement envisageable de raccorder un parc éolien en mer dont le poste en mer serait dans une profondeur d'eau supérieure à 100 mètres. Cela tient à la technologie flottante pour la sous-station électrique qui n'existe pas encore à ce jour (câble dynamique). Il a été annoncé par RTE que la technologie serait disponible au-delà à horizon 2035-2040 et rend donc possible l'installation de parcs sur l'ensemble du plateau continental.

Cela revient à envisager le développement sur des secteurs de forte concentration des activités de pêche. Sans préjuger de la localisation des futures zones d'implantations, donc sans évaluation *a priori* de l'impact socio-économique sur la filière, il est évident que la filière pêche de la façade NAMO sera entièrement déstabilisée par le déploiement du volume de 6 à 9,5 GW ambitionné par l'Etat.

Sans contester l'analyse des experts en termes de maturité de la technologie flottante pour la sous-station électrique, nous tenons à rappeler que les zones potentielles envisagées pour 2035 sont celles des Appels d'Offres qui seront lancés d'ici à 2035. Au regard du contexte national du déploiement des EMR depuis plus de 15 ans, et bien que des évolutions réglementaires visent à accélérer leur déploiement, nous estimons fort probable que la grande majorité des éoliennes issues de ces Appels d'Offres ne seront

opérationnelles que postérieurement à 2035, donc de manière concomitante avec la maturité technologique des postes en mer flottants. Cela reviendrait à avoir écarté de la première programmation certains secteurs potentiellement moins impactant pour les activités de pêche. Bien que conscients des verrous technologiques existant sur les câbles dynamiques, nous estimons qu'il appartient à l'Etat d'en accélérer la disponibilité afin de libérer le champ des possibles en termes de spatialisation des EMR, y compris pour la programmation à 2035.

Nous estimons que le seuil bathymétrique des 100 m est extrêmement limitatif en termes de zones potentielles et orienterait les projets vers des zones stratégiques pour les pêches bretonnes et ligériennes, comme l'ont démontré les cartographies des enjeux liés aux activités de pêche. Ce seuil doit impérativement être révisé si la recherche de compatibilité entre le déploiement de l'éolien offshore et le maintien d'une pêche compétitive est le but poursuivi par l'Etat.

Concernant le déploiement des EMR dans les Aires Marines Protégées (AMP)

La moitié des eaux de la façade NAMO est couverte par des AMP. Ces secteurs bénéficient de cadres réglementaires particuliers permettant d'apprécier la compatibilité entre des projets ou activités et les objectifs de protection de ces AMP. De ce fait, et comme cela peut être proposé par certains, nous rejetons fermement l'exclusion *a priori* des AMP pour le déploiement des EMR.

A propos des zones de protection fortes (ZPF)

Le Décret n°2022-527 du 12 avril 2022, pris en application de l'article L.110-4 du code de l'environnement, établit la notion de protection forte et précise les modalités de sa mise en œuvre. La France défend une notion de ZPF qui n'exclue pas les activités humaines mais requiert une analyse au cas par cas pour évaluer la compatibilité entre les activités, la réglementation et les objectifs de conservation. L'objectif, d'ici à 2027, fixé par l'Etat est d'atteindre 5% de ZPF à l'échelle de la ZEE métropolitaine, décliné par façade (dont 3% pour la façade NAMO).

De la même manière que pour les Aires Marines Protégées (AMP), nous estimons que les ZPF doivent être définies et désignées non seulement en fonction de normes de conservation, mais aussi de normes socio-économiques qui ne peuvent qu'être débattues localement, avec les parties prenantes et acteurs de terrain concernés.

Maintenir le lien entre ZPF et Analyse de Risque Pêche (ARP)

La prise en compte des activités de pêche professionnelle et la mise en œuvre de mesures au sein des AMP sont prévues à travers le dispositif « d'analyse de risques pêche » (ARP). Cette analyse prévoit un fin travail de diagnostic

des interactions existantes entre les engins de pêche et les habitats d'intérêt communautaire afin de proposer si nécessaire les mesures les plus adaptées, qui tiennent compte des enjeux socio-économiques. Nous demandons donc de réaliser les ARP préalablement aux travaux de labellisation en ZPF, afin que les spécificités des pratiques de pêche puissent être pleinement considérées.

Le cadrage national de la mise en œuvre de la DCSMM, en vigueur à ce jour, stipule d'ailleurs que si une ARP a déjà été réalisée, la mise en place d'une mesure de protection forte ne doit pas entraîner de réglementation supplémentaire pour les activités de pêche. C'est ainsi que cette articulation entre les deux objectifs ARP et ZPF a été présenté par l'État aux Comités des Pêches et aux professionnels.

Les ZPF au « large »

La pêche est la principale, voire sur certains secteurs la seule, activité exercée dans la zone des accores (limite extérieure du plateau continental). Ces secteurs revêtent des enjeux environnementaux considérés dans les politiques publiques de l'Union Européenne.

Le règlement d'exécution (UE) 2022/16141 déterminant les zones existantes de pêche en eau profonde et établissant une liste des zones qui abritent ou sont susceptibles d'abriter des écosystèmes marins vulnérables (EMV) est entré en vigueur le 9 octobre 2022. Ce règlement a approuvé une liste de 87 zones d'EMV dans les eaux européennes dans lesquelles la règle est l'interdiction de toute activité de pêche avec des engins en contact avec le fond. Des travaux à venir courant 2024 (menés au niveau européen par le CIEM et le CSTEP) devraient permettre de réviser cette première définition des EMV et à terme stabiliser leur définition. Une fois ce processus abouti, la question de labelliser ces zones au titre des ZPF sera à évaluer.

De vastes zones Natura 2000 ont été validées par la Commission Européenne le 26 janvier 2023 au titre de la directive 92/43/CEE Habitats-Faune-Flore. Ils couvrent les enjeux environnementaux des récifs du talus du Golfe de Gascogne. Les mesures qui seront prises dans ces secteurs, suite à la rédaction des Documents d'Objectifs concerneront quasi exclusivement les activités de pêche.

Un lien évident est à établir entre les EMV, les zones Natura 2000 « du large » et les ZPF. En effet, les restrictions d'activités de pêche qui sont ou seront effectives dans ces secteurs devront

alimenter l'analyse au cas par cas de la labellisation en ZPF.

Les ZPF en mer territoriale

Les secteurs à enjeux environnementaux forts et majeurs, à l'étude pour être labellisés en ZPF, sont issus du DSF actuellement en vigueur. Ces ZPF potentielles devront localement faire l'objet d'une définition spatiale et d'une réglementation associée. Dans ce cadre, nous appuyons sur l'importance de la concertation locale, dès le début du processus, avec les parties prenantes. Nous réitérons l'importance que les ARP soient réalisées préalablement aux travaux de labellisation en ZPF et que les mesures prises au titre des ARP ne soient pas étendues sous couvert de labellisation en ZPF. Enfin, nous demandons à ce que les outils juridiques mobilisés dans le cadre des ZPF ne soient pas définis a priori mais également concertés localement avec les parties prenantes. Nous réfutons l'approche d'extension systématique des Réserves Naturelles Nationales en mer.

En plus de la prise en compte des dimensions sociales et économiques de leur filière, d'une manière générale, en terme de conduite de la politique publique environnementale, les comités des pêches demandent un état objectif et scientifiquement étayé de l'identification des habitats et espèces à protéger afin de limiter au maximum l'approche de précaution, une appréciation fine dans l'évaluation des risques pour chaque AMP et ZPF, et le cas échéant des mesures proportionnées aux enjeux environnementaux par le biais d'une concertation locale des acteurs concernés.

CONCLUSION.

Les Comités des Pêches de la façade NAMO :

- refusent l'implantation de nouvelles éoliennes offshore dans des secteurs qui impacteraient les activités de pêche.
- estiment qu'il appartient à l'Etat, au regard de ses ambitions en termes d'EMR, de créer les conditions de leur déploiement sans compromettre une filière pêche compétitive.
- rejettent les propositions de zonages des EMR, en particulier ceux affichés à l'horizon 2035.
- sont disposés à étudier, aux côtés des services de l'Etat, les conditions du déploiement des EMR, mais s'opposent à toute planification qui hypothèque l'avenir des pêches maritimes.
- demandent à ce que les Zones de Protection Forte soient établies selon les principes de l'analyse de compatibilité au cas par cas et sur la base de données robustes. L'approche de précaution tant subie par la filière sera systématiquement rejetée.



Annexe Cartographique

- Note d'accompagnement -

Les cartographies représentées sont issues d'une étude menée par une équipe de recherche rassemblant le laboratoire LETG (UMR 6554 CNRS-Nantes Université) et le RICEP, en étroite relation avec l'ensemble de la filière (comités, organisations de producteurs, etc.) et coordonné par le CNPMM.

Les données mobilisées et la méthodologie

L'ensemble des données mobilisées sont strictement limitées à l'année 2020.

La représentation spatiale des activités de pêche

Voir Zoom sur VALPENA (encadré ci-contre).

Les données techniques des navires

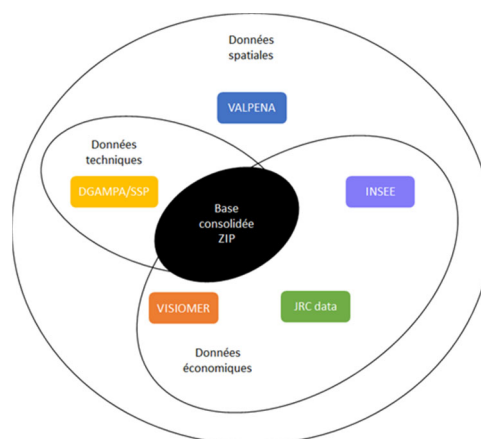
Les données techniques sont issues des bases de la DGAMPA et du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du MASA. Les principales variables mobilisées sont la longueur du navire, son engin principal, sa façade, son quartier maritime et son port d'exploitation.

Les données socio-économiques de la flotte et de la filière pêche

Les données de production sont issues de deux sources :

- Les données VISIOMER qui enregistrent les ventes en halles à marée et des ventes de gré à gré (productions par navire par jour et par espèce). Elles représentent près des 2/3 de la valeur totale et ont pu être ventilées dans l'espace par couplage avec les données VALPENA ;
- Les données économiques officielles de la Commission Européenne, produites par le centre commun de recherche (JRC) pour les navires qui ne débarquent pas en halles à marée ou dont les données issues du système VISIOMER sont incomplètes. Ces données agrègent la production annuelle par segment et par façade maritime des navires.

Un modèle économique a été reconstitué pour chaque navire à partir des structures de coûts d'exploitation issues des données du JRC. L'analyse des modèles économiques permet d'évaluer la richesse générée par la branche armement (navires de pêche). A partir de l'activité de la branche armement, les richesses créées sur la branche distribution et la branche fournisseurs de biens et services sont évaluées via l'approche de partenaires économiques : flux de biens et services et flux monétaires. Les comptes d'exploitation moyens des entreprises de la filière sont issus des données INSEE (données ESANE). Le nombre de marins embarqués est issu des données de la DGAMPA et du SSP.



Zoom sur : VALPENA - évaluation des activités de Pêche au regard des Nouvelles activités

Les données de spatialisation des activités de pêche mobilisées sont issues des observatoires VALPENA, portés par les comités des pêches et encadrés par un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS VALPENA). Les marins-pêcheurs professionnels sont propriétaires de ces données. Le GIS VALPENA assure la fiabilisation scientifique et technique de la collecte, bancharisation et traitement des données.

Les observatoires VALPENA déploient, notamment, tous les trois ans des campagnes enquêtes à visée exhaustive auprès des pêcheurs professionnels sous forme d'entretiens semi-directifs, afin de retracer l'activité de pêche de l'année précédente.

Sur la base d'un référentiel spatial interopérable (avec celui du CIEM) et de nomenclatures reconnues (DCF pour les engins, FAO pour les espèces), les enquêtes permettent de spatialiser à l'échelle de chaque navire et pour chaque mois, les zones de pêche pratiquées, stipulant les engins de pêche mis en œuvre et les espèces ciblées.

Elles prennent donc la forme de données de présence/absence d'un navire pour une maille et un mois donné. Elles n'intègrent pas d'informations relatives aux volumes capturés ni à l'effort de pêche *stricto sensu*. De manière à limiter au maximum les approximations déclaratives, un exercice systématique de double restitution/validation est mis en place pour chacune des campagnes d'enquête.

Leur interopérabilité permet à ces données d'être couplées avec d'autres, notamment celles issues de VISIOMER ayant trait aux ventes des produits issus de la pêche.

Plus d'informations : www.valpena.fr

Les limites des données et de la méthodologie déployée

La représentativité des données

Si les données utilisées permettent de représenter au global l'activité de 68% des navires basés sur la façade NAMO, localement, des activités peuvent être plus ou moins bien représentées (Cf. tableau ci-dessous).

| Quartier maritime | Flotte (navires actifs) | Enquêtes Valpena (navires actifs) | Taux d'enquête |
|---------------------|-------------------------|-----------------------------------|----------------|
| SAINT-MALO | 66 | 53 | 80% |
| SAINT-BRIEUC | 163 | 90 | 55% |
| PAIMPOL | 122 | 78 | 64% |
| MORLAIX | 79 | 48 | 61% |
| BREST | 119 | 74 | 62% |
| CAMARET | 9 | 7 | 78% |
| DOUARNENEZ | 9 | 7 | 78% |
| AUDIERNE | 45 | 35 | 78% |
| GUILVINEC | 209 | 146 | 70% |
| CONCARNEAU | 93 | 49 | 53% |
| LORIENT | 96 | 33 | 34% |
| AURAY | 103 | 63 | 61% |
| VANNES | 63 | 41 | 65% |
| SAINT-NAZAIRE | 122 | 83 | 68% |
| NANTES | 17 | 12 | 71% |
| NOIRMOUTIER | 88 | 63 | 72% |
| YEU | 28 | 26 | 93% |
| LES SABLES D'OLONNE | 134 | 104 | 78% |

Les données utilisées proviennent aussi de navires basés dans les façades contigües et il est à rappeler à ce titre, que les navires de Nouvelle Aquitaine hors Charente Maritime ne sont pas pris en compte dans la population alors même que certains opèrent au sein de la façade NAMO.

La temporalité des données

La mobilisation des données issues de l'année 2020 (enquêtes à visée exhaustive de la flotte réalisée tous les trois ans ; l'activité 2023 des navires est en cours d'acquisition en 2024) amènent à considérer les résultats présentés comme uniquement une photographie sur une année donnée, ne permettant pas de refléter les variations interannuelles ou les tendances d'évolution de la géographie des activités.

Il est peu probable que les secteurs représentant des « cœurs d'activités » varient beaucoup entre années, du fait de la faible capacité de report de la plupart des navires mais leurs marges peuvent être sensibles à de fortes variations interannuelles.

Le couplage des données VALPENa / VISIOMER

Si la méthode est éprouvée et permet de répartir la production des navires dans l'espace sur la base des critères navires/mois/espèces, elle ne représente qu'une simplification de la réalité, tendant à homogénéiser la géographie des productions.

A propos des cartographies présentées

L'échelle de représentation

Elle correspond à l'ensemble des zones d'activités des navires ayant eu au cours de l'année 2020 une activité au sein de la façade NAMO, quel que soit leur quartier maritime de rattachement.

Ces zones sont représentées sur la façade NAMO ainsi qu'en entièreté, afin de relater également des enjeux des navires opérant en NAMO au sein d'autres façades (Manche Est Mer du Nord et Sud Atlantique).

Cartographie de fréquentation : une approche simple et parlante pour la pêche au sens strict

Ces cartes représentent le nombre de navires ayant travaillé au sein d'une maille VALPENa au cours de l'année 2020.

Ces données quantitatives sont à interpréter en tenant compte des limites exprimées, ayant notamment trait à la non-exhaustivité de la population d'étude.

Cartographie des Zones d'Importances pour la Pêche (ZIP) : une représentation des enjeux de la filière pêche dans l'espace

Ces cartes représentent les Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) via un indice composite agrégeant les indicateurs suivants :

- la dépendance économique de la filière : par maille, contribution de la filière pêche à la création de richesse et d'emploi ;
- Fréquentation : par maille, nombre de navires actifs ;
- Polyvalence : par maille, le nombre de métiers pratiqués (on entend par métier un couple engin/espèce) ;

Ces indicateurs sont construits dans l'objectif de rassembler les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental)

Cartographie des Usages et Zonages en NAMO

Cette carte représente les usages et zonages existants sur la façade NAMO. Ne sont pas représentés les usages diffus de type navigation de commerce ou de plaisance ou encore les zonages liés aux activités de défense nationale. Cette carte permet une mise en contexte de la spatialisation des activités de pêche au regard des autres activités dans un cadre de planification de ce « territoire ».

A propos de la complexité de la représentation du déroulement et des enjeux des activités de pêche, et de la complémentarité des approches

Représenter le déroulement et encore plus les enjeux des activités de pêche dans l'espace est complexe.

La représentation cartographique du déroulement des activités de pêche

Il n'existe à ce jour, aucune méthode basée sur des mesures de type géopositionnement permettant de représenter les zones de pêche de l'ensemble des navires professionnels à une échelle fine. En effet, près de 80% des navires en NAMO sont de longueurs inférieures à 12m et, de fait, non équipés de systèmes de géolocalisation VMS.

Les données issues des observatoires VALPENA apparaissent donc en ce sens plus unitaires pour la représentation de la fréquentation de l'espace marin par la flotte.

Il faut néanmoins toujours garder en tête les limites exprimées dans ce document, notamment concernant la représentativité des données, collectées sur une base de volontariat.

En ce sens, il faut envisager les différentes données et indicateurs mobilisables comme complémentaires pour la représentation de la fréquentation. La carte ci-dessous, issue des travaux du CEREMA basés sur les données VMS, vient par exemple apporter un éclairage différent quant à l'activité des navires semi-hauturiers et hauturiers, dont a été noté précédemment la mauvaise représentation dans le nord de la Bretagne et le golfe normano-breton. Et ce, même si ces données et indicateurs comportent également des limites, en lien avec la représentativité, la sélection des seuils de vitesses représentatifs pour qualifier une position géographique entre navigation et action de pêche, etc.

La représentation cartographique des enjeux des activités de pêche

L'expression d'enjeux est une étape supplémentaire dans l'approche des activités de pêche.

Car si la géographie du déroulement des activités de pêche stricto sensu en est le socle, les enjeux ne sont pas uniquement en lien avec la production, qui n'est que le premier maillon d'une filière créatrice d'emploi et de valeur, pour les territoires littoraux notamment.

Ainsi, la formalisation des enjeux dans l'espace à travers des Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) regroupe des enjeux, économiques, sociaux et environnementaux tels qu'exprimés plus tôt dans ce document.

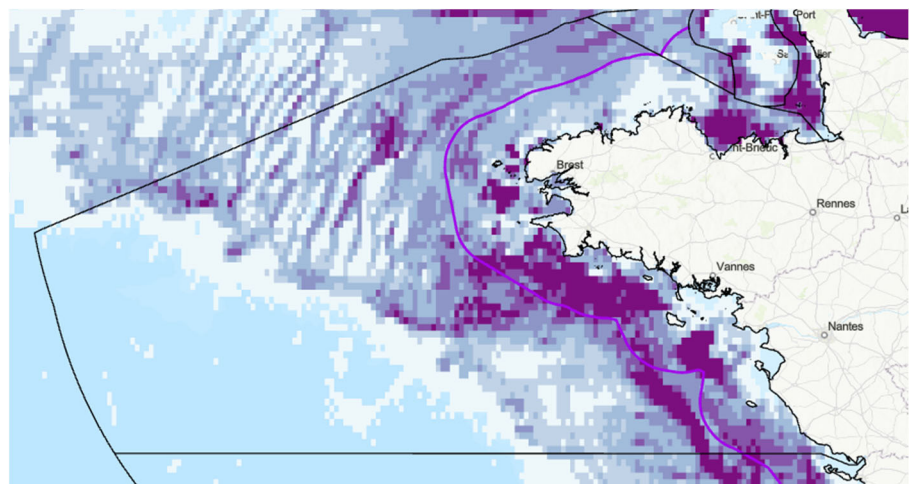
Cette expression d'enjeux ne peut être que le fait des acteurs de la pêche, seuls à même de les identifier et exprimer

Perspectives

Cette expression d'enjeux spatiaux reste imparfaite, n'intégrant notamment pas les enjeux liés à la navigation et à la sécurité en mer et nécessitera des apports complémentaires.

C'est bien dans cette logique itérative que les acteurs de la pêche ont fait le choix de porter ces éléments au débat public, sachant que, si le débat est un temps fort, le parcours de concertation pour la mise à jour du Document Stratégique de Façade NAMO se poursuivra dans les mois et années à venir.

Fréquence de l'activité des navires de pêche de plus de 12m en NAMO en 2021-22
(Source : CEREMA, basé sur des données VMS)

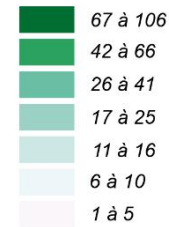


- Données géolocalisées de la pêche professionnelle (uniquement pour les navires de +12m)
- Effort de pêche
- Nombre de jours de mer pour les navires français
 - Moins de 10
 - 11 - 25
 - 26 - 50
 - 51 - 75
 - 76 - 100
 - 110 - 310

FRÉQUENTATION PAR LES NAVIRES DE PÊCHE EN 2020

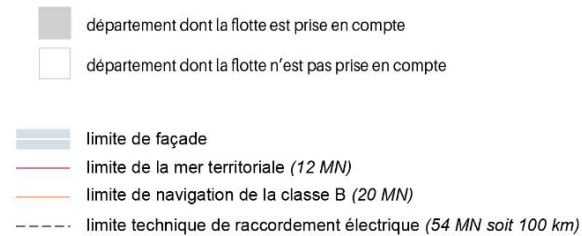
Des navires ayant une activité dans la façade
Nord Atlantique - Manche Ouest

Par maille⁽¹⁾, nombre de navires



(1) : données traitées par maille géographique d'environ 3,8 x 3,2 MN

Discretisation :
progression géométrique
Flotte représentée : 1 083 navires
Taux d'enquêtes : 68 %
données validées individuellement
par chaque pêcheur déclarant



Sources : Observatoires Valpena des CRPMEM
(Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire,
Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et du CDPMEM
Charente-Maritime, Cerema, Shom, IGN, Chaire maritime

Cartographie : Nantes Université, LETG UMR 6554-CNRS, 2024

Cette carte représente la fréquentation annuelle des navires réalisant des activités de pêche au sein de la façade NAMO. Cette fréquentation est exprimée en nombre de navires par maille et retrace les activités s'étant déroulées lors de l'année 2020. Elle repose sur les données issues des observatoires VALPENa, portés par les comités des pêches en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique éponyme et représente l'activité de 68% des navires.

On observe tout d'abord que les navires de pêche fréquentent tout l'espace maritime de la façade. On note également qu'ils ne se cantonnent pas aux limites administratives et que, pour partie, ils mènent également des activités dans d'autres façades (Sud Atlantique et Manche Est Mer du Nord) voire dans des eaux sous souveraineté étrangère.

On observe ensuite que les plus fortes fréquentations se situent à proximité des côtes et que le nombre de navires décroît avec l'éloignement à celles-ci. Cela est à mettre en lien avec les caractéristiques de la flotte de pêche de la façade, constituée à environ 80% de navires de moins de douze mètres, ne pouvant se projeter à une grande distance de leurs ports d'attache.

On observe enfin des zones de plus forte fréquentation dont :

- Le golfe normano-breton ;
- Une bande côtière située à terre de la ligne des 20 milles allant schématiquement du sud Finistère à l'île d'Oléron.

Nantes Université



ricep



GIS Valpena

COREPEM

Comité Régional des Pêches maritimes et des Elevages Marins Pays de la Loire

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne



CDPMEM
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DES CÔTES D'ARMOR

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DU FINISTÈRE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS de Morbihan

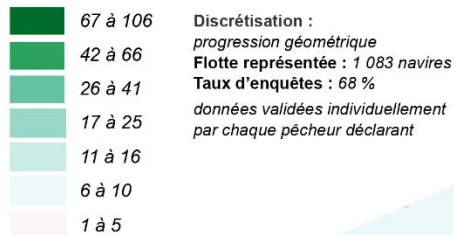
CDPMEM
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS d'ÎLE-ET-VILAINE

dp
DÉBAT PUBLIC
LA MER EN DÉBAT

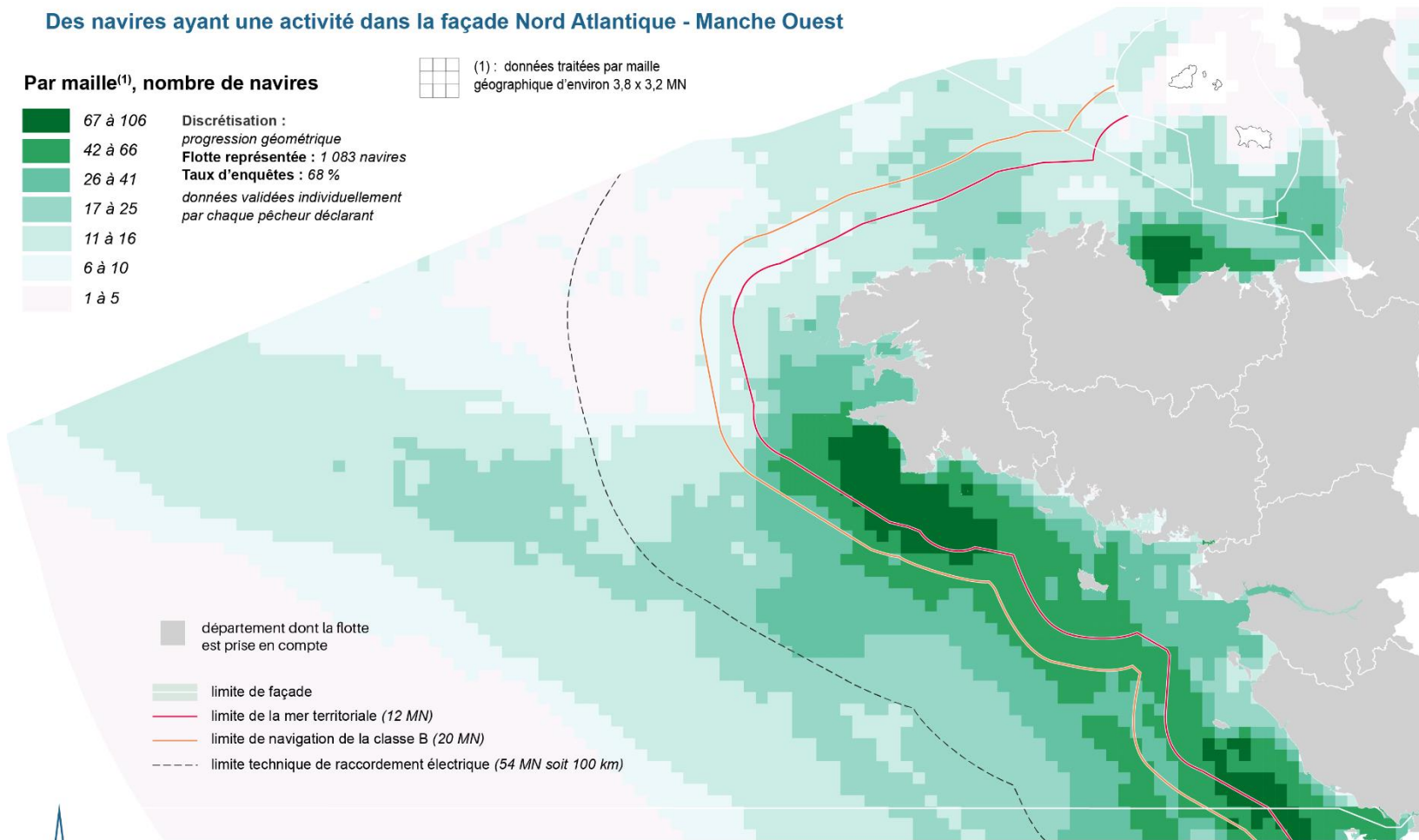
FRÉQUENTATION PAR LES NAVIRES DE PÊCHE EN 2020

Des navires ayant une activité dans la façade Nord Atlantique - Manche Ouest

Par maille⁽¹⁾, nombre de navires



(1) : données traitées par maille géographique d'environ 3,8 x 3,2 MN



■ département dont la flotte est prise en compte

— limite de façade

— limite de la mer territoriale (12 MN)

— limite de navigation de la classe B (20 MN)

--- limite technique de raccordement électrique (54 MN soit 100 km)

Sources : Observatoires Valpena des CRPMEM (Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Occitanie, et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et du CDPMEM Charente-Maritime, Cerema, Shom, IGN, Chaire maritime
Cartographie : Nantes Université, LETG UMR 6554-CNRS, 2024

Nantes Université



ricep Réseau de Recherche en Climat et Pêche



GIS Valpena

Cette carte est un **zoom de la précédente**. Elle représente la **fréquentation annuelle des navires réalisant des activités de pêche au sein de la façade NAMO**. Cette fréquentation est **exprimée en nombre de navires par maille** et retrace les activités s'étant déroulées lors de **l'année 2020**. Elle repose sur les données issues des observatoires **VALPENa**, portés par les comités des pêches en partenariat avec le **Groupement d'Intérêt Scientifique éponyme** et **représente l'activité de 68% des navires**. Elle permet de détailler les observations précédentes :

1. Dans le secteur côtier dans lequel les navires pratiquent différents métiers, ciblant de nombreuses espèces tant aux arts dormants que trainants, on peut noter une forte fréquentation dans :

- Le **golfe normano-breton Est** ;
- La **baie de Saint-Brieuc** ;
- La **zone située face à Roscoff**, qui représente une plus forte fréquentation relative que les espaces environnants .
- La **bande côtière située, dans le golfe de Gascogne**, allant schématiquement du sud Finistère à l'île d'Oléron dont :
Le vaste secteur allant de la latitude **d'Audierne aux abords de l'île de Groix**. Ce secteur est d'autant plus notable qu'il est étendu et environné par d'autres espaces également fortement fréquentés.

Le mor braz et la Loire-Atlantique.

Le secteur vendéo-charentais, **du sud de l'île d'Yeu à l'île d'Oléron**, présentant des caractéristiques d'extension et de fréquentation similaires à celui situé au sud du Finistère.

2. Dans le secteur situé plus au large :

- La zone s'étendant, **dans le golfe de Gascogne, approximativement jusqu'à 100 kilomètres des côtes** apparaît toujours **fortement fréquentée** en 2020.
- La **zone des accores** du plateau continental est également fréquentée par différents métiers.



Au-delà de cette description de la fréquentation de l'espace de la façade par les navires de pêche en 2020, il apparaît important de garder à l'esprit que :

- **Les valeurs en nombre de navires sont à entendre avec leurs limites.** Si les données utilisées permettent de représenter au global l'activité de 68% des navires, localement, ces activités peuvent plus ou moins bien représentées (au sens statistique). Pour exemple, sur le secteur Nord Bretagne, sur les quartiers maritimes de Morlaix, Paimpol et Saint-Brieuc, la représentativité est comprise entre 50 et 65% en 2020 alors que pour celui de l'île d'Yeu il est de 93%. Ces écarts induisent des biais dans les cartographies commentées.
- **Les valeurs présentées ne reposent que sur une année, l'année 2020.** Il est peu probable que les secteurs représentant des « cœurs d'activité » varient beaucoup mais leurs marges peuvent être sensibles à de fortes variations de fréquentation entre les années, sans même parler des évolutions de long terme liées au changement climatique et à l'évolution de la biogéographie des espèces exploitées.
- **La fréquentation est un indicateur intéressant mais incomplet** car il ne retrace pas, notamment, la dépendance des navires à une zone. On peut en effet avoir un secteur n'étant un support d'activité que pour 5 navires (ce qui peut paraître faible) mais dont ces navires sont dépendants pour réaliser l'entièreté de leur activité.

COREPEM



CRPMEM

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARITIMES DU FINISTÈRE

DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARITIMES DE VENDÉE

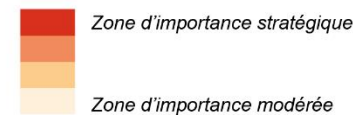
CRPMEM

dp
DÉBAT PUBLIC
LA MER EN DÉBAT

ZONES D'IMPORTANCE POUR LA PÊCHE EN 2020

Des navires ayant une activité dans la façade Nord Atlantique - Manche Ouest

Par maille⁽¹⁾, niveau d'importance de l'indice composite



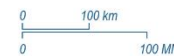
(1) : données traitées par maille géographique d'environ 3,8 x 3,2 MN

Flotte représentée : 1 082 navires
Taux d'enquêtes : 68 %

données validées individuellement par chaque pêcheur déclarant

■ département dont la flotte est prise en compte
□ département dont la flotte n'est pas prise en compte

— limite de façade
— limite de la mer territoriale (12 MN)
— limite de navigation de la classe B (20 MN)
- - - limite technique de raccordement électrique (54 MN soit 100 km)



Sources : Observatoires Valpena des CR/DPMEM, INSEE, VISIOMER, JRC data, Cerema, Shom, IGN, Chaire maritime

Cartographie : Nantes Université, LETG UMR 6554-CNRS, 2024

Cette carte représente les Zones d'Importance pour la Pêche pour les navires ayant réalisé des activités au sein de la façade NAMO en 2020 et la filière à terre en dépendant. Elle repose sur un indicateur composite, regroupant des critères pertinents dans le cadre de développement d'activités de pêche durables.

Dans cette optique, les critères et indicateurs utilisés font appel à :

- l'économique et le social, retracés à travers (i) la fréquentation des zones et (ii) la contribution des zones à la création de richesse et d'emploi dans la filière et les territoires littoraux ;
- l'environnemental, retracé à travers l'« haliodiversité » ou, autrement dit, la diversité des métiers pratiqués sur une maille. Cet indicateur retrace à la fois une valeur environnementale (service écosystémique) de la zone du point de vue de la production halieutique et de sa résilience mais également une valeur collective de la zone pour les pêcheurs.

Plus de de détails sur cet indicateur ZIP dans la note introductive.

De cette approche plus complète de la définition des enjeux spatialisés pour les activités de pêche et la filière en général en façade NAMO, ressortent différents éléments synthétiques :

- La confirmation du patron géographique issu de l'analyse de la fréquentation, avec un gradient d'importance globalement décroissant des côtes vers le large ;
- Dans le golfe de Gascogne, l'extension vers le large et au sud sur la façade Sud-Atlantique jusqu'au 100Km, des Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP).

Nantes Université



ricep



COREPEM

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne



CDPMEM
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DES CÔTES D'ARMOR

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DU FINISTÈRE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS de MORBIHAN

CDPMEM
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS ILLE-ET-VILAINE

dp
DÉBAT PUBLIC
LA MER EN DÉBAT

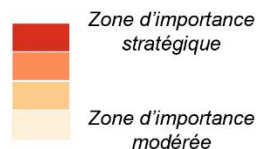
ZONES D'IMPORTANCE POUR LA PÊCHE EN 2020

Des navires ayant une activité dans la façade Nord Atlantique - Manche Ouest

Par maille⁽¹⁾, niveau d'importance de l'indice composite



(1) : données traitées par maille géographique d'environ 3,8 x 3,2 MN



Zone d'importance stratégique

Flotte représentée : 1 082 navires
Taux d'enquêtes : 68 %

données validées individuellement
par chaque pêcheur déclarant

département dont la flotte est prise en compte

limite de façade

limite de la mer territoriale (12 MN)

limite de navigation de la classe B (20 MN)

limite technique de raccordement électrique (54 MN soit 100 km)



0 20 km
0 20 MN

Sources : Observatoires Valpena des CR/DPMEM, INSEE, VISIOMER, JRC data, Cerema, Shom, IGN, Chaire maritime

Cartographie : Nantes Université, LETG UMR 6554-CNRS, 2024



Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



Cette carte est un zoom de la précédente. Elle représente les Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) pour les navires ayant réalisé des activités au sein de la façade NAMO en 2020 et la filière à terre en dépendant. Elle repose sur un indicateur composite, regroupant des critères pertinents dans le cadre de développement d'activités de pêche durables.

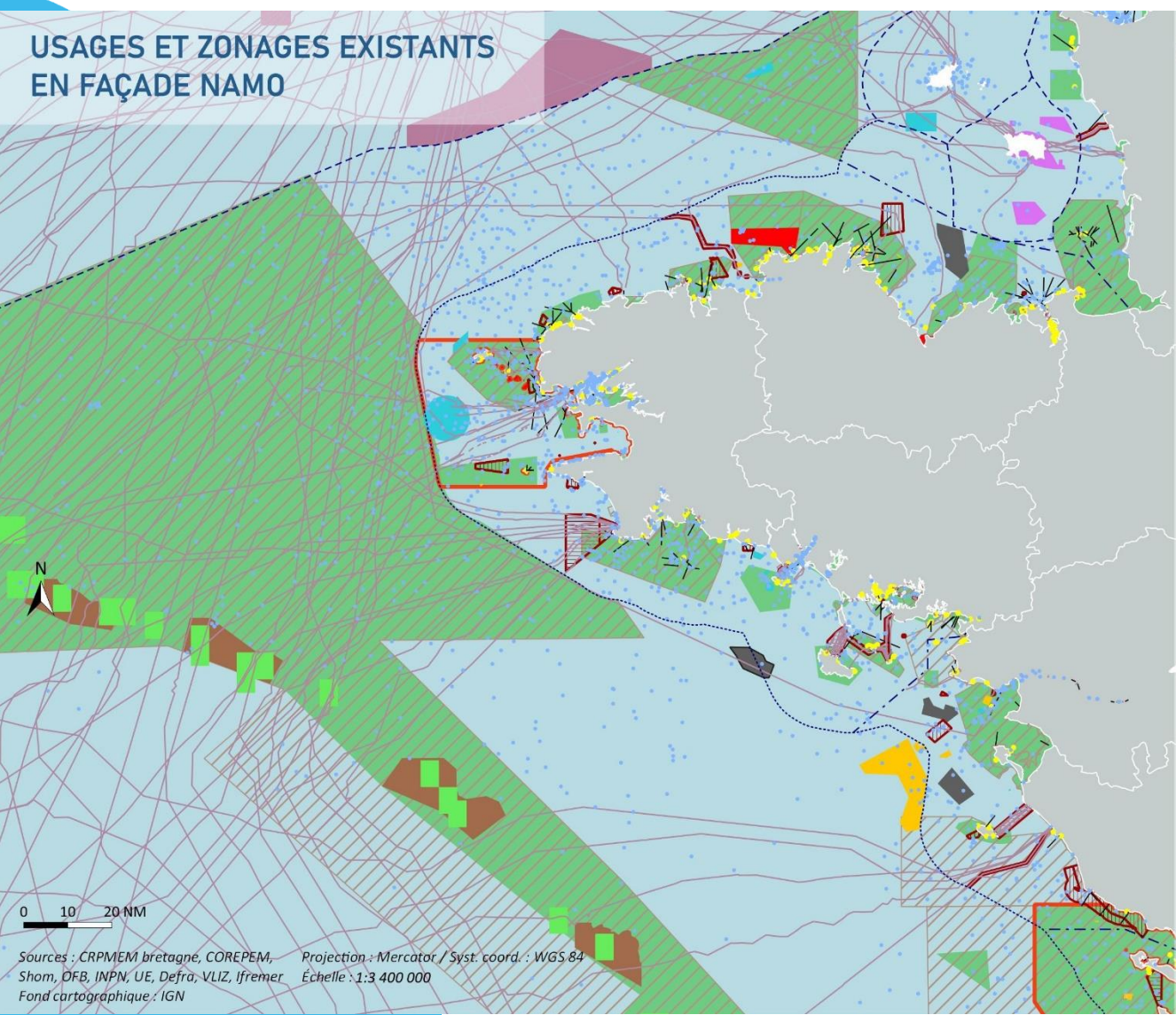
Elle permet d'observer la spatialisation des Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP), constituées notamment en NAMO :

- Du golfe normanno-breton ;
- De la baie de Saint-Brieuc ;
- De la zone située face à Roscoff ;
- D'une vaste zone s'étendant de la mer d'Iroise à l'estuaire de la Gironde, présentant une extension et une épaisseur très importantes. En effet, on peut noter que la zone située depuis les côtes de la baie d'Audierne jusqu'à l'estuaire de la Gironde admet une importance capitale pour la filière pêche, et ce jusqu'à une importante distance à la côte, pouvant être schématisée par la valeur de 100 Km.

Il est à noter que certaines zones situées en Nord Bretagne n'apparaissent pas du fait de lacunes de données, qui seront corrigées ultérieurement.

Cette carte est une carte d'enjeux, mais d'une partie des enjeux seulement, ceux liés aux captures. Les activités de pêche présentent également des enjeux spatiaux autres (en lien avec la sécurité en mer et la navigation notamment) mais aussi des enjeux non spatiaux (accès à la ressource, décarbonation, renouvellement de la flotte et des générations de marins pêcheurs, etc.)

USAGES ET ZONAGES EXISTANTS EN FAÇADE NAMO



- Contraintes liées à l'environnement (Aires marines protégées)**
- Parc naturel marin
 - Réserve naturelle nationale
 - Marine conservation zone (MCZ)
 - Récifs du talu du golfe Gascogne
 - RAMSAR/OPSAR
- Sites Natura 2000
- Directive oiseau (ZPS)
 - Directive habitat (SIC)
- Règlement UE
- Écosystème marin vulnérable
- Contraintes liées aux industries**
- Extraction de granulats
 - Énergies marines renouvelables (EMR)
 - Câbles sous-marin
 - Autres câbles sous-marin et conduites
- Autres contraintes**
- Cantonnements
 - Obstructions, roches, épaves
 - Voie recommandée
 - Zone de mouillage
 - Zone de dépôt
- Délimitations maritimes**
- Frontière maritime
 - Limite de la mer territoriale (12 milles)
 - Limite séparative de région

Sources : CRPMEM Bretagne, COREPEM, Shom, DFB, INPN, UE, Defra, VLIZ, Ifremer
 Projection : Mercator / Syst. coord. : WGS 84
 Fond cartographique : IGN
 Échelle : 1:3 400 000

Carte réalisée par le CRPMEM Bretagne, mars 2024

Cette carte représente les usages et zonages existants sur la façade NAMO. Ne sont pas représentés les usages diffus type navigation de commerce ou de plaisance ou les zonages liés aux activités de défense nationale.

Elle permet de **mettre en contexte la définition des Zones d'Importance pour la Pêche autour de deux constats** :

- L'espace côtier de la façade apparaît déjà saturé d'un point de vue géographique. Zones de conservations, usages divers (Production d'EMR, navigation de commerce, extraction de granulats marins, etc.) et activités de pêche y **cohabitent déjà dans un équilibre extrêmement précaire pour la pérennité des activités de pêche.**
- Du fait de la structure de la flotte de pêche opérant en NAMO (composé à environ 80% d'unités de faibles dimensions), on entrevoit les **très faibles capacités de reports d'activité** qui pourraient être fantasmées dans le cadre du déploiement de nouvelles activités en secteur côtier.

Ainsi, force est de constater qu'ajouter de nouvelles prises en secteur côtier reviendrait à condamner les activités et la filière pêche et cela n'est **pas envisageable au regard des enjeux économiques, de territoires et de souveraineté alimentaire.** Comme il est développé dans le cahier d'acteurs, **si des discussions doivent avoir lieu pour le déploiement de nouvelles entreprises (production d'EMR et zones de conservations notamment), elles ne pourront être productives que si les espaces soumis à discussions se situent à l'extérieur des Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) telles que formalisées dans cette contribution.**



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne

